



Publié le : 11/06/2026

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 21 mai 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 122

Le Conseil de Communauté, convoqué le 15 mai 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Ludovic FAGAUT, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h06

Etaient présents : **Audeux** : M. Michel VIENET, **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon** : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°16), Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Patrick BOUZAT, M. Jimmy BRESILLION, M. Bruno CAIRE, Mme Aline CHASSAGNE, M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°2), M. Jérôme CUPILLARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCAERT, M. Didier GENDRAUD, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n°3), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, M. Jérémy JEANVOINE, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, M. Martin MELLION, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI (à compter de la question n°2), M. Pascal ORLANDI, M. Frédéric PARISE, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC (à compter de la question n°2), M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN, M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE **Beure** : M. Bruno LIND, **Bonnay** : M. Pascal DIMANCHE, **Braillans** : M. Thierry NONNOTTE (à compter de la question n°3), **Busy** : M. Philippe SIMONIN, **Chalèze** : M. René BLAISON, **Chalezeule** : M. Hervé GROULT, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN, **Champoux** : M. Romain VIENET, **Champvans-Les-Moulins** : M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc** : M. Martial DEVAUX, **Chaucenne** : M. Etienne PELLEGRINI, **Chemaudin et Vaux** : M. Serge MINORET, **Chevroz** : M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon** : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°3), **Dannemarie-Sur-Crête** : M. Sébastien PERRIN, **Deluz** : Mme Liliane JOURNOT, **Devecey** : Mme Caroline BRUN (suppléante), **Ecole-Valentin** : M. Kadir YILDIRIM, **Fontain** : M. Marc GIRARDOT, **Franois** : M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille** : M. Denis PERIN, **Gennes** : M. Jean-Michel LHOMMEE, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND (à compte de la question n°3), **La Chevillotte** : M. Jean-Luc BARBIER, **La Vèze** : Mme Céline TRONCIN VERGEY, **Larnod** : M. Jean-Philippe DEVEVEY, **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle** : M. Philippe REGENNASS, **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Philippe DOLEJAL, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT, **Montfaucon** : M. Laurent JEUNET, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à compte de la question n°2), **Morre** : M. Hervé PONT (à compter de la question n°2), **Nancray** : M. Charles PERRIGOT, **Novillars** : M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK, **Palise** : M. Christian DAVID, **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey** : M. Frank LAIDIE, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER (à compter de la question n°3), **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Saône** : M. Lylian CALVAT, **Serre-Les-Sapins** : Mme Valérie BRIOT, **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise** : M. Pascal DERIOT, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes** : Mme Julie GIRARD, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley** : M. Damien LIARD, **Vorges-Les-Pins** : M. Georges POITREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX, Mme Estelle CAMARA, M. Clément DARCO, Mme Annie GAUTHIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, Mme Eléonore METZGER, **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO, **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU, **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME, **Pouilley-Français** : M. Stéphane RAMELET, **Venise** : M. Charles POMMEY, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien AUBERT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX à Mme Valérie MAILLARD, **Besançon** : M. Guillaume BAILLY à M. Bruno CAIRE (jusqu'à la question n°15 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Clément DARCO à Mme Christine WERTHE, Mme Annie GAUTHIER à M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT à M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER à M. Patrick VERDIER, Mme Laurence MULOT CESARI à M. Patrick JACQUES (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Esther SZWARC à Mme Anne-Rachel SCHERTZ (jusqu'à la question n°1 incluse), **Boussières** : M. Eloy JARAMAGO à M. Henri BERMOND, **Brillans** : M. Thierry NONNOTTE à M. Romain VIENET (jusqu'à la question n°2 incluse), **Byans-Sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU à M. Pascal ROUTHIER, **Montferrand-Le-Château** : Mme Lucie BERNARD à Mme Anne OLSZAK (jusqu'à la question n°1 incluse), **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME à M. Florent BAILLY, **Rancenay** : Mme Catherine BECKER à Mme Julie GIRARD (jusqu'à la question n°2 incluse)

Délibération n°2026/2026.00107

Rapport n°4 - Création des commissions thématiques et du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

*Délibération du Conseil de Communauté du 21 mai 2026
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole*

Création des commissions thématiques et du Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapporteur : M. Ludovic FAGAUT, Président

I Les commissions thématiques et les commissions élargies

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux établissements publics de coopération intercommunale par renvoi de l'article L 5211-1 du même code, l'article 5.2 des statuts de GBM précise que « *le Conseil de Communauté détermine les commissions spécialisées chargées de donner tous avis et de préparer les décisions concernant l'exercice des compétences prises en charge par Grand Besançon Métropole* ».

Il est proposé la création des commissions suivantes :

- commission n°1 :
« Moyens des services publics, appui aux communes et participation citoyenne »
- commission n°2 :
« Développement économique, emploi et insertion, attractivité, tourisme, enseignement supérieur et recherche, innovation et numérique »
- commission n°3 :
« Prospectives, aménagement du territoire, urbanisme et coopérations territoriales »
- commission n°4 :
« Mobilités, transport, infrastructures et accessibilité »
- commission n°5 :
« Habitat, logement pour tous, politique de la ville et santé »
- commission n°6 :
« Transition écologique et énergétique, protection de l'environnement, valorisation des ressources et patrimoine communautaire »
- commission n°7 :
« Culture, sports, grande bibliothèque, grandes heures nature »

Pour rappel, les règles d'organisation et de fonctionnement proposées ci-dessous seront édictées dans le Règlement Intérieur qui sera soumis pour adoption au Conseil communautaire au cours d'une séance ultérieure.

Les Conseillers communautaires se répartissent au sein des commissions pour la durée du mandat. A l'exception du Président de GBM, tout Conseiller ne peut être membre que d'une commission.

Les séances des commissions ne sont pas publiques. Néanmoins, toute personne ayant compétence dans les dossiers traités par la commission peut y assister et y être entendue, sur proposition du président de la commission, mais seuls les Conseillers Communautaires membres de la commission siègent et votent.

Par ailleurs, afin d'associer davantage les secteurs aux travaux de GBM, il est proposé qu'une réflexion soit engagée afin de permettre que chaque secteur désigne en plus deux conseillers municipaux pour participer aux travaux des commissions. Cette réflexion sera présentée à de prochaines instances.

Les commissions thématiques se réunissent pour l'étude des dossiers soumis à délibération du Bureau ou du Conseil dans le secteur intéressant leur compétence.

En complément de ces commissions thématiques, des commissions élargies peuvent être créées pour prendre en compte les avis et les propositions des comités de secteur, par exemple s'agissant de la programmation des travaux sur les territoires. Les commissions élargies se substituent alors aux commissions thématiques dans le domaine concerné. La composition des commissions élargies s'appuie sur le même système de représentativité que pour les commissions thématiques, auxquelles il est adjoint les différents élus de secteur et un référent local désigné par le secteur parmi les conseillers communautaires.

Les discussions et les rapports des commissions ne peuvent remplacer une délibération. Leur avis constituent des actes consultatifs qui ne peuvent en aucune manière engager la collectivité, ni statuer sur certaines affaires.

Les rapports soumis au Bureau et au Conseil doivent, sauf exception, être examinés préalablement par les commissions.

Les commissions émettent leur avis à la majorité des membres présents sans qu'aucun quorum ne soit exigé.

La convocation et la note de synthèse sont adressées 5 jours francs avant la tenue de la réunion, aux commissaires par voie dématérialisée. Il appartient au titulaire qui ne pourrait pas siéger de transmettre les éléments préparatoires à son suppléant.

II Le Conseil d'exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

Les statuts de GBM prévoient que : « *Concernant l'exercice de la Compétence Eau et Assainissement, le Conseil d'exploitation de la Régie fait office de commission élargie. La composition du Conseil d'exploitation est définie par les statuts de la Régie ; chaque secteur propose à la désignation de l'assemblée communautaire deux représentants parmi les conseillers communautaires, dont l'élu de secteur* »

1. Création du Conseil d'exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

Il est proposé de créer la Commission 8 : « Conseil d'Exploitation de la régie d'Eau et d'Assainissement »

Pour rappel, les séances du Conseil d'Exploitation (CE) ne sont pas publiques. Néanmoins, toute personne ayant compétence dans les dossiers traités par la commission peut y assister et y être entendue, sur proposition du président du CE, mais seuls les Conseillers Communautaires membres du CE siègent et votent.

2. Compétences du Conseil d'exploitation de la Régie d'Eau et d'Assainissement

Le CE peut prendre 2 types d'actes :

- d'une part des avis qui ne peuvent en aucune manière engager la collectivité, ni statuer sur certaines affaires
- d'autre part des délibérations dans les matières qui ont été éventuellement déléguées par le Conseil Communautaire au CE

La convocation et la note de synthèse sont adressées 5 jours francs avant la tenue de la réunion, aux commissaires par voie dématérialisée. Il appartient au titulaire qui ne pourrait pas siéger de transmettre les éléments préparatoires à son suppléant.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- **approuve la création des commissions et leur champ de compétence,**
- **prend acte des règles d'organisation et de fonctionnement desdites commissions thématiques actuellement édictées au Règlement Intérieur du Conseil communautaire. Ces règles seront précisées dans le cadre du nouveau Règlement Intérieur du Conseil communautaire qui sera soumis pour adoption au cours d'une séance ultérieure.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

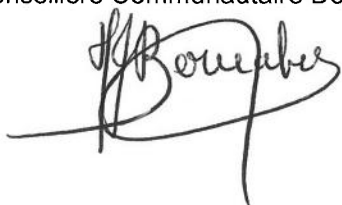
Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La Secrétaire de séance,

Marie-Jeanne BERNABEU
Conseillère Communautaire Déléguée



Pour extrait conforme,
Le Président

Ludovic FAGAUT
Maire de Besançon

